

Mesures de restrictions à respecter

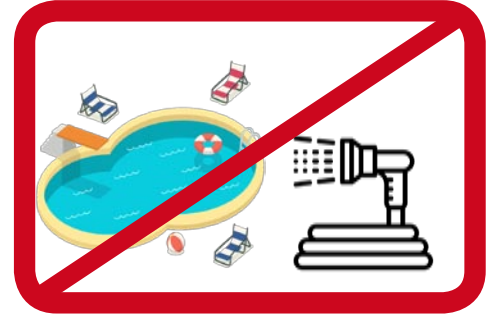
Niveau alerte renforcée



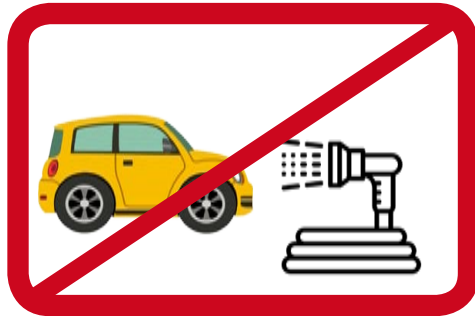
Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris



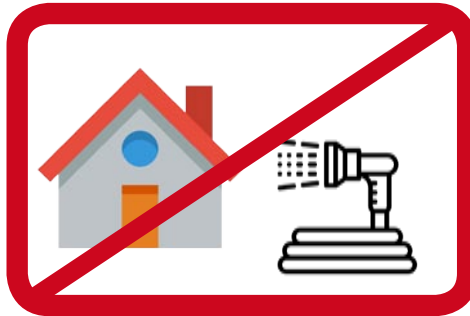
Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 9h et 20h



Interdiction de remplir les plans
d'eau, piscines privées (de plus d'1 m²)...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de
l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction de laver
les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations profession-
nelles équipées de système à recyclage



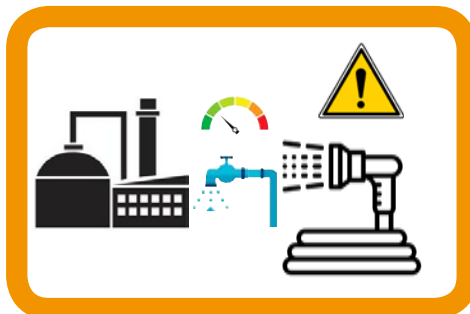
Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



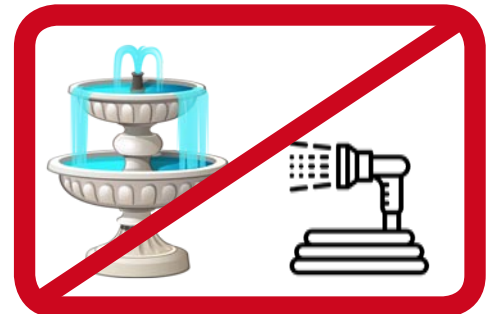
Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades,
les établissements équestres,
entre 11 h et 18 h
les golfs à l'exception
des « greens et départs » entre 8 h et 20 h.



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle
conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation
en vigueur



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement
possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages
et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des
services de l'État dans l'Oise.

